



PRECISIONS SUR LES AVIONS

Entre temps nous avons eu connaissance de deux articles parus dans le Parisien en date du 08/11/2017.

Pour l'Aéroport d'Orly, une étude est en cours pour faire décoller et prendre de l'altitude le plus rapidement possible. Cette étude, hélas, est en cours mais dans le cas de décollage aux vents face à l'est. Ces nouvelles routes seraient mises en service dans le premier trimestre de 2018. Dans cet article, il est écrit : » la future trajectoire devrait se calquer sur les trajets déjà effectués, un brin anarchiquement, par les pilotes. Tous les contrôleurs aériens donnent des routes directes, ça ne sert plus à rien de faire des cartes. » (Jean SERRAT, ancien pilote de ligne, consultant à BFM TV).

Déjà, dans un article paru le 05/04/2017, Monsieur Jean SERRAT avait soumis lors d'une réunion publique ses observations et les avaient transmises à la DGAC. Ses propositions consistaient à faire une montée plus rapide jusqu'à 12 000 pieds (3600 m) et proposer des « directs ». En volant 1000 mètres plus, le bruit serait réduit de 10 dB.

Dans la phase de décollage face aux vents d'est, Monsieur Jean SERRAT affirme que 80% des vols ne respectent pas les trajectoires. La cause majeure est imputable aux pilotes qui ont pris de plus en plus de libertés avec la trajectoire réglementaire.

Nous ne serions plus étonnés que les décollages face aux vents d'ouest soient dans le même registre. C'est ce qui est constaté par des Urbisylvains qui ont adressé à la DGAC un courrier avec bon nombre d'irrégularités.

Nous espérons que les propositions de Monsieur Jean SERRAT seront applicables lorsque les avions décolleront avec les vents face ouest. Sinon, nous demanderons à ce que ces propositions soient également applicables pour notre secteur.

EntreVoisins | L'aérien | La gestion de l'espace aérien | Météo

Sous le soleil, les avions

Les aéronefs sont très sensibles aux variations de températures extrêmes ; les fortes chaleurs perturbent le bon déroulement des vols. Pourquoi ce phénomène et quelles sont les solutions pour y remédier ?

Les épisodes de canicule rendent les décollages et atterrissages des avions difficiles, voire impossibles. La principale raison est une question de physique. Du fait de la chaleur, l'air est moins dense et diminue la portance des appareils ; les ailes ne peuvent plus prendre appui pour décoller dû à ce manque d'air. Les appareils des constructeurs Boeing et Airbus ne sont pas autorisés à décoller à partir de 53° degrés : c'est le seuil limite de décollage.

Pour compenser ce manque d'air, il existe plusieurs solutions : soit diminuer la charge de l'appareil, soit augmenter sa vitesse au décollage. En augmentant la vitesse de décollage, l'air va se densifier, la pression sous les ailes va augmenter et l'avion pourra se propulser pour s'envoler. L'aéronef devra alors disposer de moteurs puissants et d'une piste suffisamment longue pour atteindre la vitesse de décollage ad hoc. L'autre solution pour pallier ces fortes températures est de réduire la charge de l'appareil : il doit être plus léger soit en nombre de passagers, en nombre de bagages ou encore en quantité de carburant. Ceci aura des conséquences sur le coût du billet d'avion et la rentabilité du vol.

Les compagnies aériennes seront confrontées à ces épisodes de chaleur de plus en plus fréquents et devront trouver une parade pour y faire face.

Mis en page le 9 octobre 2017

DR

Comparaison de la distance au décollage et du taux de montée en fonction de la température et de l'altitude
© infosmétéo.wordpress

Source publication entrevoisins n°47 octobre 2017. (www.entrevoisins.org)

La suite au verso...





TRAVAUX CENTRE-VILLE

Les travaux sont terminés. Il est possible de repasser devant la Mairie. Le parking en face de la Mairie est à nouveau praticable.

Le trafic de transit généré par la saturation de la RN 20 va également reprendre et engorger nos rues. Bien que notre Maire ne veuille pas entendre notre proposition de revoir le plan de circulation de notre commune, nous tenterons une énième fois de le relancer sur ce sujet. Il est tétu, nous aussi.

PEAGES AUX ENTREES DE VILLES ? EST-CE REALISTE ?

La municipalité de Paris, conduite par Madame HIDALGO, cherche par tous les moyens à ce que les automobiles restent aux portes de Paris. Une vaste consultation est lancée sur la transformation des autoroutes urbaines et du périphérique pour les trente prochaines années. Monsieur Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris pose la question de la création d'un péage urbain et péri urbain.

Cette démarche est déjà dans les cartons. L'objectif, réduire au maximum la pollution. Certes, c'est pour la bonne cause. Mais, malheureusement, nous ne sommes pas aussi bien équipés en transports en commun que Paris et la petite couronne. Nous dénonçons le manque de bus, de RER, nous dénonçons leur fiabilité, nous réclamons avec insistance ce fameux TCSP qui doit relier Arpajon à Massy. Nous sommes face à un mur. Tout est pour Paris intra-muros et la petite couronne.

Nous sommes intervenus sur le site ouvert dans le cadre des assises de la mobilité organisées par le Gouvernement. Nous y avons déposé notre contribution (ci contre).



Sud Essonne abandonné

BVVB - 02 Octobre 2017 - 23h05

Bj, en dessous d'une ligne Saclay, Massy, Evry, une carence de transports en commun est flagrante. Les chiffres du CD91 confirment : 61% trajets domicile travail faits en voiture (39% pour IDF) 24% en RER et 1% en vélo, 57% des essonniens travaillent dans le 91, 5% trajets seulement faits en bus (15% en IDF), 26% des essonniens ont un abonnement de TC (36% en IDF)

Autre verrue : L'A10 qui est payante de Dourdan aux Ulis. De fait transfert du trafic sur RN 20 et réseau secondaire, dont 70000 véhicules sur RN20.

35% du trafic RN20 serait sur l'A10 si la gratuité existait. Il y aurait ainsi moins de nuisances (pollution, bruit)

Bientôt 40 ans sans actions réelles de l'Etat.

En contrepartie, JO 2024, peut être Expo universelle en 2025, urbanisation déraisonnée pour satisfaire la loi SRU et développement du Pôle Paris Saclay.

Voici exposé en 10 lignes les contraintes des Essonniens.

Partager



Tout est résumé en quelques lignes. Serons-nous entendus ?



REQUALIFICATION RN 20

Selon le Syndicat Mixte de la RN 20, lequel s'est réuni le 5 octobre, les travaux du Carrefour de la route de Chasse (derrière CASTORAMA) sont prévus à partir de 2019. Cela confirme les propos du Président du Conseil Départemental que nous avons rencontré avec A10 Gratuite le 27 avril de cette année, lequel s'était engagé à ce que les travaux soient terminés avant la fin de la décennie.

ASSEMBLEE GENERALE DE BVVB

Vous avez certainement reçu la convocation pour notre Assemblée Générale statutaire qui se tiendra :

SAMEDI 2 décembre 2017 à 9h30

Foyer des Anciens

18, Rue Ambroise Paré

91620 LA VILLE DU BOIS

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

- Accueil des adhérents, émargement et relevé des cotisations 2018.
- Approbation du compte rendu de l'AG ordinaire du 26 novembre 2016.
- Rapport moral du Président. Approbation.
- Rapport financier du Trésorier. Approbation.
- Renouvellement du Conseil d'Administration. Candidatures et vote.
- Election du Bureau de BVVB.
- Orientations pour l'année 2018.
- Clôture de l'assemblée générale et verre de l'amitié.

Vous avez également reçu un pouvoir et un appel à candidature.

Si vous ne pouvez pas être présent, merci de retourner votre pouvoir daté et signé. Cet acte témoignera de l'intérêt que vous portez aux actions que nous menons.

Le Conseil d'Administration n'est pas une affaire de spécialistes. Vous y avez toute votre place. N'hésitez pas à faire acte de candidature.

Un verre de l'amitié sera offert en fin d'Assemblée Générale. Nous comptons sur votre présence.



ADHESION BVVB

L'Assemblée Générale annuelle marque le changement d'année, sauf pour ceux qui ont adhéré ou renouvelé leur cotisation après le 1er juin précédant l'AG. Nos ressources proviennent essentiellement des cotisations des adhérents, nous comptons sur chacun d'entre vous. La cotisation minimale est toujours fixée à partir de 6 €, libre à vous selon vos moyens et votre satisfaction d'améliorer ce montant, et nous vous en remercions par avance. Certains d'entre vous ont déjà adressé leur adhésion. Nous les remercions également de leur soutien et bien entendu, cet appel ne les concerne pas.

BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ».
Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion.



TELETHON 2018

Nous sommes sollicité par la Municipalité pour participer à la tenue des urnes du Téléthon à Carrefour, le samedi 9 décembre entre 9h et 18h. Une participation de deux heures serait la bienvenue. Vous trouverez ci-dessous le bon à adresser au service culture et sport.

COUPON REPONSE TELETHON 2017

TENUE DES URNES

Samedi 9 Décembre 2017

ASSOCIATION :

NOM :

NOM :

HORAIRES	CARREFOUR STAND A (Sephora)	CARREFOUR STAND B (Pharmacie)	CARREFOUR STAND C (Marrionnaud)
De 9 H à 11 H			
De 11 H à 13 H			
De 13 H à 16 H			
De 16 H à 18 H			

Pour toute demande de renseignement complémentaire vous pouvez vous adressez au service Culture / Sport / Jeunesse et Vie associative au 01.64.49.55.40 ou culturel.sport@lavedubois.fr

Réponse souhaitée auprès du Service des Affaires Culturelles et Sportives
le vendredi 1^{er} Décembre au plus tard.

Page 2/2

Place du Général de Gaulle • 91620 LA VILLE DU BOIS • Tél. : 01 64 49 59 49 • Fax. 01 64 49 59 39 •
www.lavedubois.fr

Merci d'avance.